

HONORAIRES DE PRESTATIONS LOCATIONS VIDES ET MEUBLEES

Honoraires facturé au locataire

Frais d'agence (Visite, Constitution du dossier du locataire, Rédaction du Bail)

12€ au m²

Frais d'établissement de l'état des lieux

3€ au m²

Ces frais de formalités sont doublés auprès du propriétaire

HONORAIRES DE VENTE EN RÉSIDENTIEL

Jusqu'à 160 000 € net vendeur
8000 € TTC

Honoraires de vente entre 160 001 € à 400 000 €
5% TTC du prix net vendeur

Honoraires de vente entre 400 001 € à 800 000 €
4.5 % TTC du prix net vendeur

Supérieur à 800 001 € net vendeur
4 % TTC du prix net vendeur

Avec un minimum de 8000 € TTC pour le Résidentiel et le Commercial
et un minimum de 3000 € TTC pour les Parkings

Honoraires de cession de fonds de commerce ou de bail professionnel

10% TTC* maximum du prix de cession

* sur le prix de vente

Les honoraires ci-dessus sont à la charge du cessionnaire

***LES HONORAIRES CI-DESSUS SONT A LA CHARGE DU MANDANT.
ILS SONT TOUJOURS COMPRIS DANS LE PRIX DE VENTE INDIQUES EN VITRINE, EN
PUBLICITÉ ET SUR INTERNET.***

Barème mis à jour le 27 novembre 2017